

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Laboratoire Grammatica;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois;
- Vu le compte rendu du 13 novembre 2023 du Conseil du Laboratoire Grammatica proposant Monsieur Jean-Marc MANGIANTE aux fonctions de directeur;
- Vu l'avis de la Commission Recherche du 17 novembre 2023 ;

ARRETE

Article premier:

Monsieur Jean-Marc MANGIANTE, Professeur des Universités à L'UFR Lettres et Arts, est nommé directeur du Laboratoire Grammatica.

Article 2:

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin le 28 janvier 2029 inclus.

Article 3:

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5:

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 29 janvier 2024

Le Préside

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 29/01/2024 Publication sur l'intranet le : 29/01/2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 29/01/2024